|  |  |
| --- | --- |
| **Consultation virtuelle des Conseillers  débutant le 9 juin 2020** |  |
|  |  |
|  | **Document VC/10-F**  **1er juin 2020**  **Original: chinois** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom(s) de l'État Membre/des États Membres présentant la contribution:** | **République populaire de Chine** |
|  |  |
| **Titre du document:** | **Proposition de nouvelles améliorations à apporter à la participation à distance aux réunions de l'UIT** |
|  |  |
| **Référence au projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle:** | **Nouveau point 15 de l'ordre du jour: Incidences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement et les activités de l'UIT** |
|  |  |

|  |
| --- |
| I Rappel Depuis le début de l'année 2020, le COVID-19 fait peser une grave menace sur la sécurité et la santé de tous les habitants de la planète et a de graves conséquences sur l'économie mondiale. Afin de contribuer aux efforts déployés partout dans le monde pour faire face la situation grâce à l'utilisation des technologies de l'information, l'UIT a renforcé la collaboration avec les autres organisations internationales. En avril, l'UIT et l'OMS ont publié une déclaration conjointe intitulée "*Exploiter les technologies de l'information pour venir à bout de la COVID-19*" et ont collaboré avec des entreprises de télécommunication pour envoyer à des milliards de personnes – qui ne peuvent pas se connecter à l'Internet pour y chercher des informations – des SMS contenant des informations sanitaires vitales directement sur leur téléphone mobile. L'UIT a en outre travaillé avec la Banque mondiale, la GSMA et le Forum économique mondial pour lancer un [plan d'action accéléré](http://pubdocs.worldbank.org/en/788991588006445890/Speedboat-Partners-COVID-19-Digital-Development-Joint-Action-Plan.pdf)[[1]](#footnote-1), dans lequel un certain nombre d'objectifs sont proposés, notamment gérer l'encombrement des réseaux, garantir la continuité des services essentiels, en particulier des services de santé, et renforcer la cybersécurité. Ce plan d'action identifie en outre les mesures à prendre immédiatement et à court terme. Une plate-forme pour la résilience des réseaux (#REG4COVID)[[2]](#footnote-2) a été lancée, qui permet aux régulateurs, aux entreprises, aux organismes tiers et à d'autres entités de partager des informations ainsi que des politiques, des mesures et des données d'expérience concernant la lutte contre la pandémie. Nous saluons les efforts susmentionnés déployés par l'UIT et les organisations internationales compétentes. Ces mesures aideront les États Membres à renforcer la gouvernance sociale dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et à sortir le plus tôt possible de la crise économique et sociale engendrée par cette pandémie.  Parallèlement, nous observons les répercussions de l'épidémie de COVID-19 sur les travaux de l'UIT et sur la façon dont les États Membres participent aux réunions de l'Union. Au début de la flambée de la maladie, les délégués de certains États Membres n'ont pas pu assister aux réunions physiques. L'épidémie s'est ensuite répandue dans le monde entier et de nombreuses réunions de l'UIT ont été repoussées ou transformées en réunions virtuelles[[3]](#footnote-3). La participation à distance est maintenant devenue une manière courante pour les États Membres de prendre part aux réunions de l'Union. Les essais techniques organisés précédemment par le Secrétariat ont montré que la participation à distance interactive peut offrir un appui utile pour les services de réunions virtuelles. Toutefois, les procédures et les effets de la participation à distance doivent être définis dans les règlements de l'UIT existants. L'Union a travaillé très activement sur cette question, et aux termes de sa Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que "l'Union doit continuer d'étudier l'incidence de la participation à distance sur le Règlement intérieur". Après la flambée de COVID-19, il a été indiqué dans une Lettre circulaire relative à l'organisation d'une consultation virtuelle des Conseillers en 2020 que les participants à la réunion virtuelle "ne formuleront que des propositions de conclusions en attendant que des décisions officielles soient prises à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil" et que "si un État Membre du Conseil souhaite que l'examen d'un document ou que la formulation d'une conclusion soit reporté, ce document ou cette conclusion sera reporté à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil". En 2020, l'UIT organisera des manifestations lors desquelles des décisions seront prises, comme la session de 2020 du Conseil et l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), et traitera des questions telles que les incidences financières de la CMR-19. Ces questions sont importantes à la fois pour le fonctionnement de l'UIT et pour la progression des travaux de normalisation à l'échelle mondiale. Alors que la pandémie se poursuit et que des incertitudes subsistent quant à l'organisation de la réunion physique, il est souhaitable de tenir des discussions de fond lors des réunions virtuelles afin de parvenir à un consensus. II Proposition En raison de la pandémie, la participation à distance aux réunions, le télétravail et l'enseignement à distance grâce aux TIC pourraient devenir la "nouvelle normalité" dans la vie professionnelle et personnelle de tous. À l'heure actuelle, il existe toujours un écart entre les pays en développement et les pays développés en ce qui concerne l'infrastructure de réseau, l'accessibilité financière des services de données internationaux et les compétences TIC. Il serait souhaitable que l'UIT ajuste en conséquence les politiques et règles qu'elle applique en la matière pour fournir une aide renforcée aux États Membres, en particulier aux pays en développement, afin d'encourager la tenue de manifestations et de réunions importantes en faisant appel à des moyens à distance. Compte tenu de ce qui précède, nous proposons que l'UIT:  • Augmente son apport en termes d'équipements et de technologies et utilise activement la 5G, la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle et d'autres technologies pour élargir l'éventail des moyens de participation, améliorer les effets de la participation et faire en sorte que les réunions et activités à distance se déroulent de manière efficace.  • Étudie et élabore des lignes directrices applicables à la participation à distance aux réunions importantes de l'UIT et identifie des procédures de participation et de prise de décisions à distance en vue d'élaborer par la suite les décisions du Conseil pertinentes. Parallèlement, les Secteurs de l'UIT-R, de l'UIT-T et de l'UIT-D sont tous invités à participer au travail connexe.  • Augmente l'appui financier et technique fourni aux pays en développement et assure le renforcement des capacités correspondant, afin de faire en sorte que les représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, puissent participer aux réunions à distance de manière efficace et sur un pied d'égalité.  • Continue de renforcer la coopération avec les autres organisations internationales, mette à profit le plus efficacement possible le rôle important que jouent les TIC dans la lutte mondiale contre la pandémie et encourage les membres à participer activement aux activités et aux plates-formes numériques pertinentes de lutte contre le COVID-19 et à présenter les technologies utilisées, l'expérience acquise et les pratiques mises en œuvre. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <http://pubdocs.worldbank.org/en/788991588006445890/Speedboat-Partners-COVID-19-Digital-Development-Joint-Action-Plan.pdf>. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Pages/REG4COVID.aspx>. [↑](#footnote-ref-2)
3. L'UIT a annoncé qu'à compter du 16 mars 2020, toutes les réunions internationales au siège de l'UIT se tiendraient uniquement à distance jusqu’à nouvel avis, et jusqu'au 17 avril 2020 au plus tôt. [↑](#footnote-ref-3)